



## Assemblée Générale Annuelle

Mercredi 15 mars 2023  
de 19h15 à 20h30

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'AMAP Arlac le mercredi 15 mars 2023 de 19h15 à 20h30.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant

- Présentation du Bilan moral (rapport d'activités)
- Présentation du rapport Financier
- Renouvellement du CA
- Questions diverses

Votre présence à notre Assemblée générale est très importante.

Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de participer, pouvez vous faire représenter par un autre amapien.

Pour cela remplissez le bon pour procuration ci-joint le remettez le à la personne n que vous aurez choisie ou à un membre du bureau avant la tenue l'AG.

Pour les amapiens ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale

## Procuration

Je soussigné : .....

donne pouvoir à : .....

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2023, délibérer, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Fait à : .....

Le : .....

Signature (*précédée de la mention « bon pour pouvoir »*)

NB : Les procurations sont limitées à 2 par membre.

Avant de remplir ce document assurez vous que

1. La personne que vous avez choisie sera présente à l'AG
2. Celle-ci n'a pas déjà reçu 2 pouvoirs